



Un syndicat d'action

et pas de salon

Compte Rendu du CHSCT du 22 septembre

Présents pour la CGT : Olivier Gibert , Lionel Ravachol

La CGT est heureuse d'entendre un syndicat des cadres reprendre quelques-unes de ses idées dans la déclaration liminaire de ce CHSCT.

En effet la CGT alerte le service depuis le début de la pandémie sur les thèmes de surcharge de travail, évolution des compétences vers des gestes techniques plutôt médicaux, gestion des effectifs ne privilégiant pas les gardes postées en caserne,... tous ces thèmes ont des répercussions sur la santé et la sécurité des agents.

Nous les avons dénoncé dans les instances et tout comme nos camarades d'Avenir Secours nous attendons avec impatience des solutions à ces problèmes et l'arrêt des mesures transitoires liées au COVID.

AEA : Quel est la procédure mise en place au SDMIS pour les agents lorsque dans le milieu scolaire une classe ferme ?

Réponse : La question est étudiée au cas par cas dicit le DRH.

Quelle est la procédure d'accès des locaux du SDMIS pour les personnes extérieures ? faut-il le pass-sanitaire ou non ?

Réponse : il s'agit d'un amalgame entre pass-sanitaire et obligation vaccinale pour certains de nos chefs de casernement, ils n'ont besoin ni de l'un ni de l'autre.

Procédure aide à la décision de la cellule (covid NS2021-022) La CGT a posé la question lorsqu'un agent dans une situation vaccinal complète, est cas contact, voir positif.

Réponse : la note de service va être mise à jour rapidement.

Nous déplorons l'absence du SSSM au sein des casernes, pour communiquer, expliquer et convaincre, plutôt que de contraindre la vaccination. Les agents n'ont simplement eu comme communication autre que des notes de service, un passage de notre directeur sur les antennes de BFMTV, où il donnait simplement l'ordre de se vacciner.

Réponse : 5 SPP suspendus seulement, le SSSM a fait ce qu'on attendait de lui !!!!

